

Immo Esser

V/réf. : Dossier vente Van Praag, 1

N/réf. : ACP 5 / Khoury

N° d'entreprise de la copropriété : 0850.220.242

Madame, Monsieur

CONCERNE : Vente appartement lot A4 (clt 1112) sis Av. Maxime Van Praag, 1 à 1180 Bruxelles. ACP Aquitaine
Compte de la copropriété : BE96 3101 0610 9905

En réponse à votre lettre, vous trouverez, ci-après les informations et documents demandés

Article 3.94§1

- 1°) Montant du fonds de roulement et du fonds de réserve :
Le fonds de roulement s'élève à 45.000€
Le fonds de roulement est transféré par nous entre acheteur et vendeur après paiement des sommes dues à la copropriété (il est la seule garantie de bonne fin qu'elle possède à l'égard des vendeurs)
Le fonds de réserve s'élève à 94.981,90€.
- 2°) Montant des arriérés éventuels dus par le cédant :
A ce jour, le cédant a des arriérés s'élevant à 891,09€. Situation à revoir lors de la sortie du prochain décompte de charges. Nous vous informons que le cédant sera tenu de payer ses charges jusqu'à la passation de l'acte.
Nous vous informons qu'un montant de 80€ sera imputé au vendeur pour réponse à votre courrier.
- 3°) Situation des appels de fonds, destinés au fonds de réserve et décidés par l'assemblée générale avant la date certaine du transfert de la propriété :
Voir PV en annexe.
- 4°) Relevé des procédures judiciaires en cours relatives à la copropriété :
A ce jour, il y a une procédure judiciaire en cours concernant des arriérés .
- 5°) Procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des trois dernières années, ainsi que les décomptes périodiques de charges des deux dernières années :
Voir PV en annexe.
- 6°) Copie du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale de l'association des copropriétaires :
Voir bilan en annexe.

Les DIU de la copropriété sont consultables en nos bureaux, moyennant un rendez-vous au préalable.

Pas de citerne à mazout, chauffage électrique privatif.

Nous vous saurions gré de nous faire parvenir le document destiné au syndic (§3) en nous communiquant la date de la passation de l'acte ainsi que le nom et l'adresse de l'acquéreur. Ces informations sont nécessaires pour établir une répartition correcte des charges trimestrielles ou annuelles entre l'ancien et le nouveau propriétaire. Merci pour votre collaboration et le respect des délais.

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, l'expression de nos salutations distinguées.

Romain Peeters
Gestionnaire

